

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTÉ-MARITIME ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT CANTON DE LA TREMBLADE COMMUNE D'ÉTAULES

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : Présents : 12 L'an **DEUX MILLE VINGT DEUX**, le **JEUDI VINGT ET UN JUILLET** le Conseil Municipal de la Commune d'ETAULES (Charente-Maritime), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,

En exercice: 18 Votants: 16

sous la présidence de Vincent BARRAUD, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 13 JUILLET 2022.

Présents: 12

Votants: 16

BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, BOITIER Jean-Louis, PERROT Corinne, FOUCHER Nicolas, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, AUTIN Martine, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, MIOT Marie-Céline, GAGNADRE Josselyne, LOUIS Gilles, AUDEBERT Délizia, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents: JEUNESSE André, MIOT Marie-Céline, AUDEBERT Délizia

Absents ayant donné pouvoir : ETIENNE Jean à WATRIN Béatrice, BLAIS Céline à BARRAUD Vincent, GAGNADRE Jocelyne à BOITIER Jean-Louis, FOUCHER Nicolas à PERROT Corinne.

## Secrétaire de séance :

Le conseil municipal nomme par 16 voix MOTARD Daniel en qualité de secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

## DE 051-2022/07-009 ACQUISITION DE FONDS DE PARCELLES AU LIEU-DIT LES PETITS BOIS – L'ESPIE / PARCELLE A N°2337 POUR PARTIE

Sylvie TURPIN rappelle au conseil municipal que par délibération du 09 juin 2022 n° DE037-2022-06-004 ACQUISITION DE FONDS DE PARCELLES AU LIEU-DIT LES PETITS BOIS – L'ESPIE, ce dernier a décidé d'acquérir une bande de 8 mètres de profondeur sur toute la longueur du fond de parcelle cadastrée section A n°1000 au prix de 20€ du m². Il convient d'acquérir également dans les mêmes conditions une bande du fond de la parcelle limitrophe cadastrée section A n°2337

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 15 voix POUR, 1 voix CONTRE (Nicolas FOUCHER)

- > DECIDE de procéder à l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section A n°2337 constituée par une bande de terrain de 8 mètres de largeur sur toute la longueur du fond de la parcelle au prix de 20 € le m²,
- DIT que les frais de notaire seront à la charge de la commune,

> AUTORISE le maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition

Le Maire, Vincent BARRAUD.

\* Charente Mail

Le secrétaire Daniel MOTARD.

Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2022DE
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	mardi 9 août 2022

1/1